

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE HAUTE-CORSE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de Haute-Corse est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 12 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers déposés en 2018 est en diminution de 2,3 % à 255, dans la continuité de l'année précédente. La Corse-du-Sud ayant connu une forte diminution, le nombre de dossiers se rapproche à 288.

Au plan national, pour la quatrième année consécutive, une baisse des dépôts, -9,6 %, est enregistrée.

La proportion de redépôts, 40,5 %, est stable par rapport à l'année 2017 et se situe en deçà de la moyenne nationale, 46,4 %.

Recevabilité et orientation

Le nombre de dossiers qualifiés irrecevable est en fort recul de 48 %. Les professionnels non éligibles représentent toujours une proportion non négligeable des demandes.

La part des RP au regard des dossiers traités, 46,1 %, en légère augmentation, est identique au niveau national.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

La proportion de solutions amiables, 5,7 %, reste en deçà de celle nationale, 7,7 %.

La proportion de mesures imposées suite à un redressement personnel sans liquidation judiciaire a fortement augmenté de 34,1 % à 44,1 %. La base tronquée de l'an passé du fait de mesures conservatoires en fin d'année et la croissance nous invite à relativiser cette croissance, retrouvée au plan national.

Mesures pérennes et mesures provisoires

La commission maintient un fort taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement à 79,2 %, au-delà de la moyenne nationale à 76,6 %.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	0	
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	6	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions : 2 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 30</i>	Surendettement, Fichiers nationaux (FICP, FCC, FNCFI), Droit au compte
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions 0 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 0</i>	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions 0 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 0</i>	
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	0	
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	0	

À compléter si nécessaire par l'ajout d'éléments qualitatifs supplémentaires

Relations avec les Tribunaux :

Le Tribunal a assuré pleinement la charge relative au surendettement durant la période. Aucune réunion formelle n'a été organisée. Pour autant, les contacts réguliers permettent de faire avancer les dossiers. Des réunions seront nécessaires en début d'année 2019, sur la dématérialisation des dossiers et le transfert de traitement à Ajaccio.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Les évolutions observées dans les relations avec la CCAPEX dans le cadre de la mise en œuvre de la loi ALUR ont conduit à maintenir les bonnes relations entre les deux commissions. Une rencontre de travail sera diligentée en 2019 afin de mieux comprendre le faible taux de recouvrement des dossiers des deux commissions.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

2 stages pratiques ont été organisés par le secrétariat au profit de 30 travailleurs sociaux.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

La difficulté observée depuis quelques années pour le traitement des PRP avec liquidation judiciaire subsiste en raison, principalement, du faible nombre de mandataires judiciaires disponibles sur la place. Seulement 4 dossiers ont été concernés sur les 4 dernières années.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Tout comme l'an passé, il semble que de plus en plus de débiteurs aient besoin d'être accompagnés dans leur démarche et dans le suivi des solutions trouvées. A l'opposé, certains semblent utiliser trop parfaitement le système pour ne pas payer ce qu'ils doivent, exerçant recours sur recours et redépôts sur redépôts. Un jugement a été prononcé dans ce sens dans l'année.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Les délais de prise en compte d'une recevabilité par la CAF peuvent créer des dysfonctionnements dans le traitement des dettes créanciers propriétaires. Cette situation perdure malgré les contacts réguliers avec la caisse.

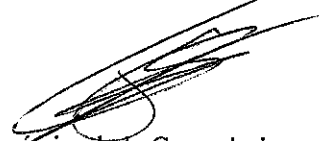
Bastia le 21 février 2019 :

Gérard GAVORY
Préfet de Haute-Corse



Le président de la Commission

François GROH
Directeur de Haute-Corse de la Banque de France



Le secrétaire de la Commission

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE 2018

Indicateurs	2017	2018	variation 2018/2017 (en %)
Dossiers déposés	261	255	-2,3%
Proportion de dossiers déposés avec bien immobilier		16,5%	
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	36,0%	40,5%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	8,6%	8,1%	
Dossiers décidés recevables par la commission	226	221	-2,2%
Dossiers décidés irrecevables par la commission	25	13	-48,0%
Dossiers orientés par la commission	230	223	-3,0%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier		41,7%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	44,8%	44,8%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,9%	1,3%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	54,3%	53,8%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	252	279	10,7%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	9,1%	7,5%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	9,9%	4,7%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	34,1%	44,1%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,8%	0,0%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	8,3%	5,7%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	6,0%	4,3%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	2,4%	1,4%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	35,3%	38,0%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>		30,8%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>		18,6%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>		7,2%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)		79,2%	
Dossiers jugés recevables à la suite d'un recours sur la décision d'irrecevabilité ou déchéance		1	
Dossiers jugés irrecevables à la suite d'un recours sur la décision de recevabilité		2	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

Indicateurs	Données commission	Données région	Données nationales (France métropolitaine)
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	4,7%	7,1%	4,6%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	44,1%	41,4%	41,5%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	5,7%	7,7%	7,7%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	38,0%	33,7%	38,5%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	79,2%	76,7%	76,6%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Haute-Corse	Dettes financières	9 861	190	1 001	79,1%	85,6%	22 677	4,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	4 454	34	59	35,7%	15,3%	85 797	1,0
	<i>dont dettes à la consommation</i>	5 182	176	804	41,5%	79,3%	19 486	3,0
	<i>dont autres dettes financières</i>	225	105	138	1,8%	47,3%	1 150	1,0
	Dettes de charges courantes	1 181	182	708	9,5%	82,0%	3 730	3,0
	Autres dettes	1 432	109	208	11,5%	49,1%	1 641	2,0
	Endettement global	12 475	222	1 917	100,0%	100,0%	22 759	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Corse	Dettes financières	19 585	399	2 051	79,3%	85,4%	21 584	4,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	8 555	67	114	34,6%	14,3%	91 614	1,0
	<i>dont dettes à la consommation</i>	10 554	362	1 649	42,7%	77,5%	18 903	3,0
	<i>dont autres dettes financières</i>	476	225	288	1,9%	48,2%	996	1,0
	Dettes de charges courantes	2 600	374	1 350	10,5%	80,1%	3 763	3,0
	Autres dettes	2 526	224	454	10,2%	48,0%	1 927	1,0
	Endettement global	24 711	467	3 855	100,0%	100,0%	24 540	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
France métropolitaine	Dettes financières	4 925 046	128 335	600 838	74,6%	86,8%	14 884	4,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	2 321 153	21 505	37 583	35,2%	14,5%	93 503	1,0
	<i>dont dettes à la consommation</i>	2 493 589	115 651	474 676	37,8%	78,2%	12 734	3,0
	<i>dont autres dettes financières</i>	110 304	70 537	88 579	1,7%	47,7%	800	1,0
	Dettes de charges courantes	818 332	120 167	484 522	12,4%	81,3%	3 507	3,0
	Autres dettes	854 730	82 524	184 380	13,0%	55,8%	1 696	2,0
	Endettement global	6 598 108	147 853	1 269 740	100,0%	100,0%	19 426	8,0